



Vacances d'automne

Club ados

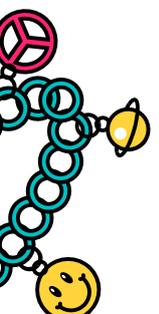


Comment inscrire son ado ?

Permanences inscriptions au stade :

- Mercredi 2 octobre 17h30 à 19h
- Samedi 12 octobre 10h à 12h
- Mercredi 16 octobre 17h30 à 19h

Hors permanence, dépôt du dossier chez Aurélie Bozonnet au 135 Allée de l'Aulnaie à Attignat avant le 16 octobre 2024.



Valeurs des quotients	HABITANTS ATTIGNAT			HABITANTS AUTRE COMMUNES		
	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +	Jusqu'à 650 €	De 651 à 1200 €	1201 € et +
Journée (sans repas)	15,70 €	17,27 €	17,90 €	18,70 €	20,27 €	20,90 €
Matin	7,80 €	9,37 €	10,00 €	10,80 €	12,37 €	13,00 €
Après-midi	7,80 €	9,37 €	10,00 €	10,80 €	12,37 €	13,00 €
Repas	3,90 €					
Veillée	8 € (repas compris)					
Soirée ados	12 € (repas compris)					
Complément sortie	Mardi 22 octobre et jeudi 24 octobre supplément de 10€					

Les tarifs comprennent les activités journalières, l'assurance, le transport, et les goûters. Ils tiennent compte des aides de la CAF et de la MSA de l'Ain et de la participation de la communes (1,85 € par jour) dans la limite des plafonds accordés par les collectivités.

Les frais de dossier annuels pour 2024 à l'association sont obligatoires et à acquitter à la première inscription 2024. La cotisation est de 6€ par enfant par an.

Accueil de loisirs : 317 rue de l'Église - 01340 ATTIGNAT

Siège : AS Attignat "Mille et un loisirs" : 305 grande rue - 01340 ATTIGNAT

Coralie Comtet : 1001loisirsattignat@gmail.com

06 26 89 26 15

Aurélie Bozonnet : secretaire@asattignat-foot.com

06 08 31 25 24





Bulletin d'inscription d'automne 2024

Club ados



Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

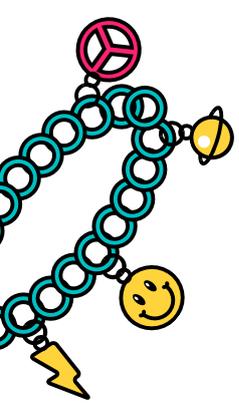
Lieu de naissance :

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant inscrit mon enfant à l'accueil de loisirs "Mille et un loisirs" pour les vacances d'automne 2024, et l'autorise à participer à toutes les activités de l'accueil aux dates suivantes.

(Merci de cocher les cases souhaitées) :

	Semaine 43				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	21/10/2024	22/10/2024	23/10/2024	24/10/2024	25/10/2024
Matin					
Après-midi					
Repas					
Journée					
Soirée					

	Semaine 44				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	28/10/2024	29/10/2024	30/10/2024	31/10/2024	01/11/2024
Matin	Semaine diversification et paralympique avec Jérémy				Férié
Après-midi					
Repas					
Journée					
Soirée					



Documents nécessaires et obligatoires pour s'inscrire

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de documents manquant ou de règlement incomplet.

- 1/ Dossier d'inscription complété (à la première inscription en 2024)
- 2/ Bulletin d'inscription ci-dessus complété
- 3/ Règlement intégral (Chèque, espèces, chèques vacances, carte bleue ou virement)
IBAN : FR76 1780 6004 6006 2004 5800 013
Code BIC : AGRIFRPP878
- 4/ Attestation quotient familial (à la première inscription en 2024)
- 5/ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (à la première inscription en 2024)
- 6/ Attestation d'assurance de responsabilité civile (à la première inscription en 2024).
- 7/ Règlement intérieur à nous retourner signer (à la première inscription en 2024).

A _____ Le / /

Signature obligatoire des parents, responsable légaux, précédé de la mention " _____ approuvé(e)".



A savoir



Le nécessaire au club ados :

- Une gourde pour m'hydrater.
- Une deuxième tenue pour toute éventualité (jeux d'eau, jeux extérieurs, transpiration, etc).
- Une casquette, un bob ou un chapeau pour éviter l'insolation.
- Tenue et chaussures adaptées.
- Un maillot de bain avec une serviette de bain.

Le tout dans un sac à dos.

Horaires :

Matin : accueil de 7h30 à 9h puis activités de 9h à 12h.

Midi: repas de 12h15 à 13h30.

Après - midi : accueil de 13h30 à 14h, activités de 14h à 17h puis départ des enfants de 17h à 18h30.

En fin de matinée, les enfants pourront être récupérés ou arrivés de 11h30 à 12h15.

Il est demandé aux parents de préciser, sur le dossier d'inscription, l'heure à laquelle l'enfant est susceptible de partir ou arriver dans ce créneau pour faciliter l'organisation.

En fin d'après - midi, ils ne pourront être récupérés qu'à partir de 17h. En cas de départ, exceptionnel et justifié, avant 17h, la direction de l'accueil de loisirs devra en être informée suffisamment en amont.



Et surtout de la bonne humeur !

